

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 2 NOVEMBRE 2023

Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN

Décision DB 2023-080

Demande de subvention Festival des Saveurs 2024

Date de convocation : 31/10/2023	Liste des délibérations affichées le :	
Membres en exercice : 10	Présents : 5 à l'ouverture de la séance	
Absents et dépôts de pouvoirs : 0	Autres absents : 5	Votants : 5

Présents : Francis SAVY, Elvire ANDREWS, Jacques GALY, Christian SOULA et Bernard VAQUIÉ.

Procurations : Néant

Excusés : Yves ANIORT, Anthony CHANAUD, Jacques MAMET, Alfred VISMARA et Mohamed EL HABCHI.

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Christian SOULA

Le Président a présenté la fiche action de la cinquième édition du festival « Saveurs Pyrénées Audoises », programmé au mois de septembre 2024 à Quillan (*dates à valider en comité de pilotage*).

Le budget prévisionnel s'établit à 25 000 € et le montant des subventions à solliciter est de 20 000 €.

Le Bureau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil de la communauté n° DC 2020.047 du 30 juillet 2020 portant délégations au Bureau,

Après en avoir délibéré,

Membres présents	5	Suffrages exprimés	5
Retraits avant vote	0	Pour	5
Abstentions	0	Contre	0

- **VALIDE** la fiche action présentée et l'annexer à la présente délibération ;
- **APPROUVE** le budget prévisionnel à hauteur de 25 000 € ;
- **AUTORISE** le Président à engager toutes les démarches en vue de la réalisation du festival et notamment d'instruire les dossiers de demandes de subventions.

 Pour extrait conforme
Francis SAVY, Président de la CCPA

Acte certifié exécutoire compte tenu

- ❖ de sa transmission en sous-préfecture le 16.11.2023
- ❖ et de sa publication le 16.11.2023



REÇU EN PREFECTURE

le 16/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-011-200043776-20231102-DB_2023_080